

Procès-verbal
Conseil municipal
du 11.12.2025
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufils	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Le quorum est atteint.

Public : 5 personnes

Début de la réunion : 9H05

Fin de la réunion : 10h35

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2025

Lecture est faite par É. VALLIER du procès-verbal du 16 octobre 2025. Les élus approuvent celui-ci, hormis P. BEAUFILS qui s'abstient, ayant été absent à ce conseil municipal.

Ordre du jour

Tout d'abord, la comptable, M. CORREARD annonce qu'un arrêté de virements de crédits entre chapitres du budget 2025 a été pris par Monsieur le Maire.

Concernant l'ordre du jour, demande est faite par P. BEAUFILS d'annuler la délibération « Signature convention Skieurs du Mont Aiguille (bâtiment Foyer de ski de fond) » - l'élu n'ayant pas pu être présent à la dernière rencontre avec les S.M.A.

Trois élus étaient à cette réunion, ils n'ont pas encore échangé leurs réflexions avec les autres conseillers.

F. BEAUME estimant la situation injuste, soumet au vote des conseillers le maintien de cette délibération à l'ordre du jour. Suite au vote : la délibération est reportée.

A / Délibérations :

1. Révision aménagement forêt communale
2. Demande d'application du régime forestier sur les parcelles B 41, B 154, B 496 et G 469
3. Demande d'aide Communauté de Communes du Trièves – rénovation logement communaux
4. Signataire autorisation d'urbanisme - Ferme du Pas de l'Aiguille
5. Contrat vente O.N.F – Champollion
6. Renforcement réseau électrique

B / Divers

A / Délibérations

1 - Révision aménagement forêt communale

Dossier présenté par É. VALLIER

Les documents d'aménagement de la forêt, qui se font sur 20 ans, doivent être révisés pour la période 2026-2045. Une rencontre avec l'Office National des Forêts a permis de prendre connaissance des différentes orientations du plan de gestion de la forêt de CHICHILIANNE. Le conseil municipal se prononce favorablement sur la proposition mais demande que le niveau de coupe sur ses parcelles soient réduites de 10 % et non de 30%.

Sur cette base, les conseillers municipaux délibèrent sur l'adoption de ce nouveau plan de gestion.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 – Demande d'application du régime forestier sur les parcelles B 41, B 154, B 496 et G 469

Dossier expliqué par E. VALLIER

Toujours sur le volet forêt, l'O.N.F demande l'intégration à la forêt communale soumise (en gestion O.N.F) de nouvelles parcelles boisées afin de simplifier le périmètre, et de réduire les enclaves. Le conseil municipal, après délibération, approuve l'ajout des 4 parcelles B 41, B 154, B 496 et G 469.

Délibération adoptée à l'unanimité

3 – Demande d'aide Communauté de Communes du Trièves – rénovation logement communaux

La Communauté de Communes du Trièves possède un budget pour la rénovation des logements communaux. La demande a déjà été effectuée auprès de la C.C.T pour un logement de Chichilianne. Un devis a été demandé à l'entreprise « La Boutique du Menuisier » pour remplacer les menuiseries de l'appartement situé au-dessus de l'école. Prise en charge de la moitié de la somme par la C.C.T.

Les élus, après délibération, charge et autorise Monsieur le Maire à signer le devis et effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des aides de la Communauté de Communes.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Signataire autorisation d'urbanisme - Ferme du Pas de l'Aiguille

Le Maire étant concerné par une demande d'autorisation d'urbanisme (bâtiment pour la ferme du Pas de l'Aiguille), un signataire autre que lui-même et l'Adjointe doit être désigné.

Après discussion, F. SROCZYNSKI propose d'être le signataire. En cas d'absence P. BEAUFILS signera l'arrêté.

Délibération adoptée à l'unanimité des votants.

5 – Contrat vente O.N.F - Champollion

M. le Maire et Daniel proposent au conseil municipal que la coupe d'emprise de la piste forestière des *Ruines* (parcelle forestière 7) soit vendue en bloc et sur pied - soit 170 hêtres et 68 pins sylvestre pour un volume estimé à 56,22 m³ de hêtres et 20,69 m³ de pins.

Le prix est consenti pour un montant total de 1985,25 € HT.

Pour ces travaux forestiers, une délibération est nécessaire pour autoriser l'O.N. F à rédiger le contrat de vente avec l'entreprise Champollion. Après discussion, le conseil municipal adopte cette délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – Renforcement réseau électrique

J.N BOUVIER explique que, dans le cadre du projet de traitement Ultraviolet de l'eau potable au réservoir du Tracol, des études sont menées par Territoire d'Energie (TE 38).

Au cours de celles-ci, il a été souligné que le réseau électrique de Châteauvieux serait sous dimensionné. TE 38 propose donc de modifier le projet initial et de profiter de l'ouverture future des tranchées pour l'enfouissement des lignes Telecom et d'une future conduite d'eau potable. Enedis aurait la charge du financement de toute la partie électrique. Par contre, aucune subvention pour la partie Telecom (51 999 € TTC).

Cette première délibération va permettre à TE38 de poursuivre en missionnant un bureau d'études (chiffrage). À noter que des conduites d'eau communales se trouvent dans des terrains privés, ce projet permettrait de les remettre dans le domaine public.

Après délibération le conseil municipal prend acte de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération de 51 999 € TTC ainsi que de la participation de la commune aux frais de maîtrise d'ouvrage de TE38 pour 2 476 €.

Délibération adoptée à l'unanimité

B / DIVERS

La soirée ABC (Atlas Biodiversité Communale) aura lieu le vendredi 12 décembre. Rappel de F. SROCZYNSKI. Il s'agit d'un moment de restitution du travail déjà réalisé par le groupe ABC.

Vidéoprotection : Depuis un an, un travail est en cours avec le commandement de la gendarmerie et le département de l'Isère afin de réaliser un diagnostic de vidéoprotection de la commune. Un devis a été demandé à un bureau d'études pour chiffrer ce projet. A la demande des élus, ce sujet est reporté à une date ultérieure.

Capitale Champêtre : Réunion faite. Le budget est à venir.

Formation Plan Communal de Sauvegarde : E. VALLIER et C. BINET font un retour sur la matinée de formation concernant le plan communal de sauvegarde qui a eu lieu le 9 décembre. Celle-ci, menée par l'Institut des Risques Majeurs (I.R.M.A), s'est révélée très intéressante. Les communes présentes au rendez-vous déplorent que celle-ci arrive trop tard (après l'élaboration de leur plan communal de sauvegarde). Des exercices pour simuler la survenue d'une situation d'urgence doivent être réalisés tous les 5 ans minimum, afin d'éprouver l'efficacité des moyens communaux.

Coupure réseau électrique du mardi 9 décembre : Une simple intervention sur le secteur Clelles Z.A Croisette s'est révélée plus sérieuse que prévue et ENEDIS a préféré couper le courant, et ceci donc, sans avoir prévenu les habitants. Cela permet de rappeler que dès qu'une coupure électrique a lieu, le réseau mobile est impacté (la station de relais aurait un problème de batterie). Orange en a déjà été avisé, il va falloir relancer pour solutionner le problème.

Halle de Combeau : Le groupement pastoral de Combeau demande une réparation sur la halle. Des devis ont été demandés aux sociétés Pelissard et Organde. Le plan Pastoral de la Réserve des Hauts Plateaux peut prendre en charge une partie ; le reste à charge pour la mairie serait de 30 %. Une division parcellaire doit être faite sur la parcelle comprenant la halle (celle-ci est trop grande). Un devis auprès d'un géomètre est en attente.

Commission GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations) : D. MARTIN fait un retour sur les travaux prévus à Donnière secteur impasse de la Lauze (abaissement et élargissement du barrage). Le montant de ceux-ci seront mis au budget de la C.C.T 2026, sous condition de l'obtention du « fonds vert ». (Aide du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires).

Commission C.C.T ordures ménagères : Il a été question que l'incinérateur ATHANOR de La Tronche, vieillissant, doit être changé d'ici 2029 ; budget : 300 millions d'euros. Aussi, la taxe des ordures ménagères devra augmenter de 30 euros d'ici là ; Pour échelonner cette augmentation, la taxe augmenterait dès l'année prochaine de 8 euros environ par foyer.

Par ailleurs, le projet de la déchetterie de Clelles est toujours d'actualité. Prévu début 2027 secteur Z.A La Croisette.

Point sur le ski de fond (F. BEAUME) : Nordic Isere a versé un premier acompte de 2763.85 euros sur les ventes (essentiellement les jeunes des Skieurs du Mont Aiguille). Comme tous les ans, l'entreprise PELISSARD est en train de tourner sur les pistes pour les aplanir avant la saison. Demande va être faite pour demander à la C.C.T s'ils souhaitent profiter des engins sur place pour refaire une partie du sentier PDIPR endommagé (la C.C.T en est gestionnaire). Le foyer a été mis en place avec Laetitia du Point Infos Tourisme de Chichilianne.

Inauguration de la table de ping-pong : dimanche 14 décembre avec l'association Vie du Village ainsi que F. BEAUME et F. SROCZYNSKI.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le jeudi 8 janvier à 9H15 dans la salle du conseil municipal.

Compte-rendu

Établi par C. BINET, relu et corrigé par M. CORREARD et E. VALLIER.
Validé au conseil municipal du jeudi 8 janvier 2026.
(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).